

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 10

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

certains épisodes de la vie privée du fils du général n'ont pas facilité les relations entre Guisan et Pilet. D'autant moins que pendant le service actif, comme d'ailleurs chaque fois au cours de notre histoire, les rapports entre le pouvoir politique et le haut commandement de l'armée, par moments, ont été tendus. Questions compétences d'abord, insuffisamment réglées par les dispositions légales, questions de prestige aussi. Il est hors de doute que Pilet-Golaz, fort bien renseigné par son réseau de légations à l'étranger, au sein du Conseil fédéral, intervient assez souvent dans le domaine militaire. Guisan pour sa part, dans l'affaire de La Charité-sur-Loire, comme dans sa rencontre avec Schellenberg, a empiété sur le territoire politique. Il n'empêche que le général, dans les relations personnelles avec les membres du Conseil fédéral, n'a pas toujours été traité comme il croyait devoir le mériter. L'exemple du débarquement allié en Normandie en 1944 suffit à le démontrer. Alors qu'on ne tombait pas d'accord quant

à l'importance de la mobilisation partielle qui devait être décrétée, on fit attendre Guisan dans l'antichambre pendant que le Gouvernement siégeait dans une salle à côté.

Les rapports entre les hommes, qu'ils soient notables ou petites gens, s'établissent au gré des situations, des caractères ou encore des humeurs. Où nos autorités politiques et militaires se sont montrées irréprochables, c'est dans une attitude commune face à l'opinion publique. Ceci dans l'intérêt du pays. En raison de la situation périlleuse, une entente affichée demeurait indispensable.

L'enquête d'Erwin Bucher intéresserait aussi les lecteurs de langue française. D'où la nécessité d'une traduction. Qui tentera le pari? Et n'y a-t-il point d'historiens vaudois qui s'attaqueraient au même personnage?

L.-E. R.